

<b>Date de l'arrêté :</b> <b>07/06/2024</b>	République Française Département : LOZERE Arrondissement : Mende <b>CHAULHAC - Commune</b>
<b>Objet :</b> <b>Arrêté portant alignement individuel - voir communale n°4</b>	

**ARRÊTÉ**  
N° AR\_001\_BIS\_2024

portant Arrêté portant alignement individuel - voir communale n°4

**Le Maire,**

**VU** la demande du 09 avril 2024 par laquelle la SARL SOGEXFO représentée par Monsieur Philippe RIEU, géomètre-expert, agence de Marvejols 16 Bd Foch BP41 48100 Marvejols pour le compte du consorts DELPRAT (Madame Marie-Hélène Blanche Élise LEMOINE et Madame Marie-Sophie Blanche Louise Monique DELPRAT), demande l'alignement au droit de sa propriété sise voie communale n°4 - section A n°1128 afin de connaître la limite du domaine public.

**VU** le plan transmis à la demande d'alignement

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le Code de la voirie routière

**ARRETE**

Article 1:

L'alignement de la propriété appartenant au consorts DELPRAT (Madame Marie-Hélène Blanche Élise LEMOINE et Madame Marie-Sophie Blanche Louise Monique DELPRAT) demandé est déterminé conformément aux points 76, 77, 78, 79, 80, indiqués sur le plan annexé et le nivellement conformément aux cotes indiquées sur le même plan par des chiffres à l'encre noir.

Article 2:

Les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 3:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'une recours contentieux au Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification

Article 4:

Le présent arrêté est transmis à Monsieur Philippe RIEU, géomètre-expert, agence de Marvejols 16 Bd Foch BP41 48100 Marvejols

*Cet arrêté annule et remplace l'arrêté AR\_001\_2024 transmis en préfecture le 04/06/2024.*



Fait à CHAULHAC le 07 juin 2024

Date de transmission de l'acte: 07/06/2024 Date de reception de l'AR: 07/06/2024  048-214800468-AR_001_BIS_2024-AR A G E D I
--